

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2015

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, N. VIOLLET, C. BOUVARD, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

Absents excusés : E. BLANC, L.PITTNER

Secrétaire de séance : Monsieur Clair RENARD

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (T.A.P.) ECOLE DE CHAMPAGNE EN VALROMEY : DELIBERATION POUR PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) depuis la rentrée scolaire 2014.2015. Elle précise que le financement est assuré par la commune de Champagne-en-Valromey mais que suite à différentes réunions, il a été convenu de répartir le financement de ces T.A.P. entre les 5 communes formant le R.P.I.

Ces T.A.P. concernent entre 70 et 80 élèves par jour, ils se déroulent de 15h45 à 16h40, soit 55 minutes quatre fois par semaine.

La commune de Champagne-en-Valromey propose pour cette année scolaire 2014.2015 une participation partielle des communes, du 1^{er} janvier au 3 juillet 2015, participation calculée en fonction du nombre d'élèves résidant dans chaque commune, soit pour la commune de Belmont-Luthézieu, une participation de 2375 €. Elle propose ensuite une participation totale à compter de la rentrée scolaire 2015.2016, soit un coût pour la commune de Belmont-Luthézieu d'environ 3717.80 € sur la base de 29 élèves. (Le coût réel d'un élève étant de 128.20 € par an).

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune de Belmont-Luthézieu aux T.A.P. mis en place à l'école de Champagne-en-Valromey. Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette participation financière.

Les représentants de la commune à la commission T.A.P. devront toutefois s'assurer que le coût de ces activités reste maîtrisé.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE JEUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux aux abords de la mairie. Il s'agit d'un projet préalablement étudié par la Commission salle polyvalente et dont l'investissement a été prévu au budget primitif 2015. Cet aménagement a 2 objectifs : apporter une valeur ajoutée à la salle polyvalente et créer un espace de rencontre pour les habitants de la commune.

Une enveloppe de 2 500 € pourrait être attribuée par Damien ABAD, député de l'Ain, dans le cadre de sa réserve parlementaire. Une confirmation écrite doit nous parvenir.

Cet aménagement sera discuté en Commission avec notamment une répercussion sur le prix de la location de la salle polyvalente.

En parallèle et pour information, une demande a été adressée à la SEMCODA pour redonner vie à l'espace vert situé en face du lotissement Préceya.

Un accord de principe nous a été notifié de la part de la SEMCODA.

Une rencontre sera organisée avec les habitants des Mélines pour discuter avec eux de ce projet et cibler aux mieux leurs attentes et leurs besoins.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE 2015 CONCERNANT LE DOSSIER DE LA CHAPELLE DE LUTHEZIEU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention au titre de la dotation territoriale sont à déposer avant le 15 juin 2015. Il s'agit d'avant projets (déclaration d'intention) qui pourront être ajustés dans les mois qui suivent.

Un projet est éligible à l'attribution de cette dotation : la réfection du toit de l'abside de la Chapelle de Luthézieu (mission de l'architecte + charpentier).

Cette demande de subvention est de surcroît cumulable avec l'enveloppe sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)

Des devis portant sur les aménagements des Eglises, notamment celle de Belmont, seront demandés au titre de la conservation du patrimoine.

Monsieur REYNAUD fait la remarque que le petit patrimoine communal demande également à être valorisé et entretenu.

POINT SUR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT / URBANISME DU 6 MAI 2015

Madame le Maire donne au Conseil les grandes lignes de cette commission car des points importants ont été abordés lors de cette réunion.

- **Projet coupure Eclairage Public** : un document de synthèse est distribué aux élus, qui demandent des renseignements supplémentaires, notamment l'étude du rapport d'exploitation du S.I.E.A. pour chiffrer les investissements à réaliser avant de pouvoir envisager ces coupures. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil dès que possible.

- **Projet de révision du document d'urbanisme** :

Après avoir rencontré la responsable du service planification à la D.D.T. antenne de Bellegarde, Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Coût / Durée de la procédure de révision d'une carte communale 8 à 10 mois pour un coût moyen de 6000 /8000 € (aide DGD maximum 40 % du coût réel plafonné à 4000 €)

- Objectif : la révision doit être motivée par des objectifs d'urbanisation cohérente (revoir l'emplacement des zones constructibles, création de lotissement, zone artisanale,...).

Faire apparaître du bâti existant sur des parcelles n'est pas une motivation suffisante. La tendance à l'heure actuelle est de diminuer les surfaces constructibles au profit de parcelles disponibles à l'agriculture. Une réduction d'au moins 30% de la zone constructible est à prévoir en cas de révision (tendance actuelle vérifiée par les communes environnantes qui se sont lancées dans une procédure de révision, avant de se rétracter). Les zones constructibles doivent être proches du Bourg central et éviter le mitage.

- Contexte : Un SCOT est en cours d'élaboration, son approbation aura lieu en 2017, les communes auront ensuite un an pour mettre leur document d'urbanisme en conformité avec les objectifs du SCOT.

L'intercommunalité est aussi amenée à changer de dimension (seuil des 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2017). Les communautés de communes dont le seuil de population est supérieur à 10000 habitants devront instruire elles-mêmes leurs dossiers d'urbanisme. Aussi, ceci peut supposer assez rapidement le passage en PLUi (PLU intercommunal).

Compte-tenu du contexte et du fait que la commune n'a pas à l'heure actuelle de projet d'urbanisme nécessitant une modification de la carte communale, la commission propose de ne pas entamer dans l'immédiat de procédure de révision. Des remarques ont toutefois été faites regrettant le manque de cohérence sur certaines parcelles constructibles et mal situées ; gênant l'activité agricole ou risquant de dénaturer le paysage en cas de constructions.

La commune peut décider de réguler les constructions en augmentant par exemple la taxe d'aménagement ou autres taxes de raccordement...

La création d'un PLU évoquée lors d'une première réunion a été jugé inadaptée : trop coûteux 25000/ 40000 € par rapport au nombre de permis de construire déposés chaque année.

- **S.C.O.T.** : Madame le Maire informe les élus de la mise en place du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) sur 64 communes. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui organisera

de manière cohérente des domaines tel que l'emploi, les transports, l'industrie, le tourisme... Une réunion publique se tiendra à la Maison de Pays de Champagne en Valromey le mercredi 24 juin à 19 heures.

AFFOUAGISTES DE BELMONT

Madame le Maire informe le Conseil de la décision des membres de l'association des affouagistes de Belmont de dissoudre cette association et de faire don de la somme de 1211.40 € au budget forêt de la commune de Belmont-Luthézieu, pour que cette somme soit affectée à l'entretien de la forêt de Belmont.

L'ensemble des élus apprécie cette démarche et autorise à l'unanimité l'encaissement de ce chèque au profit du budget forêt de la commune.

Un courrier sera adressé à la Présidente de l'association pour l'assurer du respect de leur souhait.

S'agissant des affouages, une réunion pour refixer les règles des affouages en nature (notamment les modalités d'inscription) sera organisée avant le tirage au sort des nouvelles coupes de bois.

PROPOSITION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) RHONE-ALPES

Nadine VIOLLET propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec la L.P.O. de Rhône-Alpes pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris dans une propriété privée, associative ou collective.

Les élus pensent qu'il faut respecter les grandes lignes présentées dans cette convention et le bien-être de ces animaux sans pour autant s'engager dans la signature de cette convention.

Les gîtes de chauves-souris sont mal répertoriés (confusion entre l'église de Belmont et la Chapelle de Luthézieu) et des travaux étant envisagés sur la Chapelle de Luthézieu, il semble que le moment soit inopportun pour signer cette convention.

Les artisans pouvant être amenés à intervenir sur la Chapelle seront toutefois informés de la présence de gîtes de chauves-souris afin qu'ils prennent les précautions nécessaires.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2015

Madame le Maire présente au Conseil un courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ain qui sollicite, pour l'année 2015, le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Solidarité Logement. Elle rappelle que ce Fonds favorise l'accès au logement des personnes défavorisées notamment en allouant des aides à l'accès ou au maintien dans un logement.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2015, sachant que la contribution communale reste inchangée par rapport à l'an dernier et s'élève à 0.30 € par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

- Livre de Monsieur René VENIN : Madame le Maire remercie Monsieur VENIN pour son travail et l'exemplaire de son livre donné à la mairie. Elle invite tous les élus à le consulter.

- Intercommunalité : Madame le Maire informe les élus qu'une étude pourra être réalisée par la Communauté de Communes du Valromey pour un projet de commune nouvelle à 15. Des projets sont déjà en cours de réalisation dans le Haut Valromey.

Plusieurs hypothèses sont envisageables, notamment 3 communes de 5 autour des RPI, ou une commune à 15.